

ACTIVITÉ 1 L'ADOPTION D'UNE VISION COMMUNE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.1

DÉFINIR UNE APPROCHE CONCERTÉE AVEC LES RESSOURCES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES.

POUR FAVORISER LA QUALITÉ DES PROJETS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES, L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ASSURE LA CONCERTATION DE L'ENSEMBLE DE SES RESSOURCES INTERNES AUTOUR DE LEUR RÉALISATION. IL ÉTABLIT ÉGALEMENT UN VÉRITABLE PARTENARIAT QUI OUVRE SUR UN RÉEL ÉQUILIBRE DES RAPPORTS ENTRE LES PARTENAIRES DU MONDE SCOLAIRE ET CEUX DU MONDE DE L'ENTREPRISE.

L'établissement qui propose une offre de services en alternance travail-études doit modifier ses façons de faire et diversifier son approche de formation. La participation de représentants de toutes les catégories de personnel concernées ainsi que la mise en commun de leurs préoccupations et de leur expertise favorisent l'adoption d'une approche concertée de l'alternance travail-études au sein de l'établissement.

Ce dernier doit ainsi mettre en réseau l'ensemble des ressources dont il dispose, afin de créer une dynamique qui permette de mobiliser les forces vives autour du projet de formation en alternance.

Afin que cette implication collective se traduise par des actions concertées et efficaces, l'établissement pourra considérer la pertinence de mettre en place un groupe de travail affecté spécialement au projet ou de confier à des comités déjà existants la responsabilité de piloter le dossier de l'alternance travail-études. Il pourra notamment lui confier la responsabilité de concevoir une démarche commune applicable aux divers projets d'alternance travail-études qui pourront être éventuellement créés et de cibler les programmes d'études à adapter à ce type de formation.

Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de concertation permet à l'établissement scolaire d'échanger avec ses partenaires socio-économiques sur la formule d'alternance travail-études et de connaître leur intérêt et leur capacité à y collaborer.

Les actions de concertation permettent également aux acteurs du milieu socio-économique d'exprimer leurs attentes et d'émettre des recommandations sur le développement global de projets d'alternance travail-études sur le territoire.

La position centrale que prend la formation dans cette concertation devient porteuse de bénéfices pour chaque organisme partenaire touché. C'est précisément la réciprocité entre la production (l'entreprise) et la formation (l'établissement scolaire) générée par cet intérêt commun qui devient garante de la qualité des projets d'alternance travail-études et de l'engagement à long terme des divers partenaires.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.2**ADOPTER UNE VISION CONCORDANTE DES PROJETS
D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES AVEC LES OBJECTIFS
STRATÉGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.****POUR FAVORISER LEUR PÉRENNITÉ, LES ORIENTATIONS ADOPTÉES
EN MATIÈRE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES SONT ENCHÂSSÉES DANS
LE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.**

Quelle que soit l'origine de l'intérêt pour la formule d'alternance travail-études, l'établissement scolaire qui souhaite élaborer une offre de formation en alternance doit, d'entrée de jeu, mener une réflexion globale sur les orientations qu'il entend donner à ses programmes ainsi qu'à ses unités administratives.

En effet, le succès durable de la formule éducative d'alternance travail-études repose notamment sur son positionnement par rapport aux objectifs stratégiques de l'établissement scolaire. C'est pourquoi il est essentiel de la situer dans la mission éducative de l'établissement, plus particulièrement à l'égard de ses valeurs éducatives et professionnelles. Cette pratique en facilitera également l'adhésion et la diffusion au sein de l'organisation.